



Monsieur Michel L' HOUR  
Conservateur général du Patrimoine  
Directeur du DRASSM

Marseille, le 15 juillet 2016

**Direction  
générale  
des Patrimoines**

**Département  
des Recherches  
Archéologiques  
Subaquatiques et  
Sous-Marines**

Affaire suivie par

[souen.fontaine@culture.gouv.fr](mailto:souen.fontaine@culture.gouv.fr)  
[sebastien.legrand@culture.gouv.fr](mailto:sebastien.legrand@culture.gouv.fr)  
Poste

Références

DRASSM  
147 Plage de l'Estaque  
13016 MARSEILLE  
(France)

Tél. +33 (0)4 91 14 28 00  
Fax +33 (0)4 91 14 28 14  
[le-drassm@culture.gouv.fr](mailto:le-drassm@culture.gouv.fr)

**Objet : Entrée en vigueur de l'arrêté du 21 avril 2016 définissant les procédures d'accès, de séjour et de secours des activités hyperbares exécutées avec immersion dans le cadre de la mention B "archéologie sous-marine et subaquatique »**

J'ai l'honneur de vous informer de l'entrée en vigueur de l'arrêté d'application du décret 2011-45 *définissant les procédures d'accès, de séjour et de secours des activités hyperbares exécutées avec immersion dans le cadre de la mention B "archéologie sous-marine et subaquatique »* (JORF n°0106 du 7 mai 2016 / NOR: MCCC1610914A).

Le document est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/21/MCCC1610914A/jo/texte>

J'attire votre attention sur le fait que l'article 13 de cet arrêté fera, très prochainement, l'objet d'un rectificatif visant à supprimer les termes « avant chaque plongée » dans la phrase introductive du premier alinéa. Ce correctif, en cours de publication, constituera l'article 2 de l'arrêté du *Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social* modifiant l'arrêté du 30 octobre 2012 relatif aux travaux subaquatiques effectués en milieu hyperbare (mention A).

Par ailleurs, le *Manuel des procédures de sécurité en milieu hyperbare applicables aux activités placées sous le contrôle du Drassm* a été refondu et la nouvelle version, désormais en vigueur, est téléchargeable sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication à l'adresse suivante :  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Archeologie-sous-les-eaux/Documentation-scientifique>

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur du Département des Recherches  
Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines  
  
Michel L' HOUR